

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Attaché d'Administration Hospitalière
Emploi	Chargé de projet
Métier	45L20 Conseiller en Organisation
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	URGENCES PSYCHIATRIQUES
Structure interne (CR - <i>Code et Libellé</i>)	CR 0235 – Service d'Accès aux Soins
Unité fonctionnelle (<i>Code et Libellé</i>)	SAS Live Psy (UF 2223) et Sas Psy Mobile (UF2056)

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le/la chargé(e) de mission est placé(e) sous l'autorité directe du médecin chef de service du Service d'accès aux soins et du Chef de pôle des urgences Psychiatriques

Le/la chargé(e) de mission est placé sous l'autorité fonctionnelle du cadre de santé, lui-même sous la responsabilité du cadre supérieur du pôle sous l'autorité de la Direction des Soins.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Amplitude : 7 heures 40

Horaires : 9h-17h

Cycle : du lundi au vendredi – en repos fixe

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE**5.1. Caractéristiques du pôle Urgences Psychiatriques**

Le pôle des Urgences psychiatriques (Pôle UP) intègre au sein de l'établissement toutes les activités en lien avec le parcours des patients en situation de crise. Il propose des dispositifs spécifiques au niveau de la régulation et de l'accès aux soins (SAS LIVE 69, SAS psy Mobile), de l'accueil territorial des urgences (UPRM, équipe IDE psychiatrique au sein du CHU), de la post-urgence de crise que ce soit en hospitalisation de courte durée (Unité de post-urgence et Unité de crise et d'orientation) ou en ambulatoire mais également dans le cadre de la suicidologie (3114, dispositif VigilanS, Espoir, Centre de prévention du suicide). Ce pôle Universitaire participe activement aux activités de formation et de recherche de manière transdisciplinaire, soucieux de proposer des soins conformes aux données actuelles de la science et de participer à l'évolution

de celles-ci. Dans cette dynamique, la participation de tous les acteurs du pôle motivés par la formation ou la recherche sera encouragée.

Equipe détachée au Pavillon N : Service d'accueil.

Dans le cadre d'une convention de partenariat HCL-Vinatier participant à l'organisation des urgences psychiatriques sur le territoire lyonnais, certains infirmiers du Centre Hospitalier Le Vinatier sont mis à disposition des HCL et affectés au SAU du Pavillon N à l'Hôpital Edouard Herriot. Une équipe de huit professionnels infirmiers du CH « Le Vinatier » est mis à disposition pour l'accueil et les consultations des usagers au pavillon des urgences sur l'hôpital Edouard Herriot. Ils ont notamment un rôle de coordination dans le parcours des patients adultes nécessitant une prise en charge psychiatrique.

L'objectif de leur intervention est de cerner le problème urgent, apaiser une situation de crise et orienter le patient. Plusieurs orientations sont possibles :

- Hospitalisation (Secteur, Clinique)
- Prise en charge ambulatoire (Hôpital de jour, équipe mobile)

UPRM (Urgence Psychiatrique Rhône Métropole) Service Accueil

Unité d'accueil, de consultation et d'orientation des établissements de Saint Jean de Dieu, Saint Cyr aux Monts d'Or et du Centre Hospitalier « Le Vinatier ».

L'UPRM a vocation d'accueillir les urgences psychiatriques avérées de l'ensemble du territoire de la métropole 24h/24 et 7 jours/7. Elle est positionnée au Centre Hospitalier « Le Vinatier » Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole au bénéfice des trois établissements sectorisés qui couvrent le territoire.

L'UPRM accueille les patients adultes ainsi que les adolescents de plus de 16 ans déjà connus de la psychiatrie qui nécessitent des soins psychiatriques urgents non associés à des problèmes somatiques.

Exceptionnellement selon une liste dérogatoire établie et validée avec le président de CME et le médecin responsable de l'HFME certains patients entre 13 et 16 ans peuvent être reçus.

L'UPRM accueille également en seconde intention des patients à tableau mixte stabilisés sur le plan somatique dans les SAU n'ayant pas de psychiatre et qui nécessitent une évaluation psychiatrique d'urgence. L'objectif de la consultation est de cerner le problème urgent, apaiser une situation de crise et orienter le patient. Plusieurs orientations sont possibles :

- Hospitalisation (Secteur, Clinique)
- Prise en charge ambulatoire (Hôpital de jour, équipe mobile)
- Suivi libéral.

Unité Post Urgences : Service post-urgences de Crise

Unité d'observation, d'évaluation et d'orientation. Unité d'hospitalisation de courte durée.

Les hospitalisations dans l'unité de Post-Urgence ont pour objectifs l'évaluation, l'observation et l'orientation dans un parcours de soins adapté et personnalisé.

Le travail d'équipe est basé sur la pluridisciplinarité et la cohésion. Deux référents (soignant et médical) s'engagent à être les interlocuteurs privilégiés de l'accompagnement du patient. Toutefois, la prise en charge du patient est de la responsabilité de tous, selon son champ de compétences.

Les patients admis sont :

- Majeurs, sans limite d'âge maximum.
- En hospitalisation libre ou sous contrainte.

- Domiciliés sur le secteur du CHV. Des patients hors-secteur ou sans domicile fixe peuvent être accueillis dans le respect de l'alternance contractualisée avec les centres hospitaliers Saint Jean de Dieu et Saint Cyr au Monts d'or.

La durée du séjour peut aller de 72h à 7 jours maximum suivant la clinique du patient. Les admissions peuvent intervenir 24h/24, tous les jours de l'année dans les limites des places disponibles.

L'Unité de crise et d'orientation : service de post urgences de crise

C'est une unité de soins psychiatriques dédiée à l'accueil de patients adultes sans limite d'âge, en hospitalisation libre.

L'objectif de cette unité est de fournir un environnement sécurisé et encadré pour gérer des situations de crise aiguë, tout en offrant un suivi personnalisé adapté à chaque patient. Elle prend en charge des patients en crise sans condition de domiciliation et ne présentant pas de pathologies somatiques graves.

Elle accueille principalement des patients ayant des conduites suicidaires des crises psycho-traumatiques ou des troubles de la personnalité, souvent accompagnés de comorbidités dépressives, anxieuses ou addictives. L'UCO est également spécialisée dans la prise en charge des jeunes adultes (18-25 ans) souffrant de troubles psychotiques débutants, sous réserve de l'absence de troubles graves du comportement.

Accessible 24h/24, 7 jours sur 7, l'admission se fait sur accord médical, avec l'intervention du médecin de la structure en journée et en semaine, ou du médecin de garde durant la nuit et les week-ends.

L'Unité psychiatrique de crise ambulatoire : service de post urgences de crise

L'Unité de Prise en Charge Ambulatoire (UPCA) assure les Consultations Psychiatriques d'Urgence (CPU) pour organiser les relais dès la sortie des urgences ou de l'UCO. Elle propose des consultations médicales, infirmières et psychologiques centrées sur la réévaluation rapide des situations de crise et la prévention des ruptures de soins. L'orientation est réalisée par un psychiatre du pôle des urgences psychiatriques afin de garantir une prise en charge dans la semaine, en complément d'un relais médical extérieur systématiquement programmé. L'UPCA vise à sécuriser les prises en charge ambulatoires, à limiter le recours à l'hospitalisation et à favoriser la résolution de crise dans un cadre structuré. Les soins s'appuient sur une évaluation du risque suicidaire, une coordination active du réseau de soins et des outils de psychoéducation. L'unité propose des CPU généralistes et spécialisées (suicidologie, deuil, borderline) ainsi que des prises en charge groupales axées sur la gestion émotionnelle. Elle accueille des patients en crise suicidaire, en état psycho-traumatique, en troubles de l'humeur, de la personnalité ou en premier épisode psychotique. Les consultations permettent une réévaluation précise, l'adaptation thérapeutique et l'élaboration d'un plan de protection. En cas d'aggravation, l'UPCA assure une réorientation rapide vers les urgences pour prévenir les risques suicidaires. L'objectif global est de maintenir le patient dans son environnement, d'activer le réseau de soins et d'assurer une continuité entre la temporalité de l'urgence et les délais des structures de secteur

Vigilan's : Dispositif national de veille active des patients suicidants

Objectifs généraux :

- Proposer des réseaux d'alerte et des réponses innovantes aux situations de crises suicidaires détectées.
- Contribuer à la baisse de la morbidité suicidaire et éventuellement de la mortalité.
- Contribuer à la mise en place de stratégies innovantes et réplicables dans la prise en charge des conduites suicidaires.

Les patients entrent dans le dispositif suite à l'orientation d'établissements ou de services partenaires dans le cadre d'une prise en charge de tentative de suicide. Nos partenaires se situent sur une large zone : du

nord au sud entre Bourg en Bresse et Montélimar, d'ouest en est entre St Etienne et l'axe Chambéry-Grenoble.

L'entrée des patients dans le dispositif VigilanS est réalisée par l'intermédiaire d'une fiche complétée par les professionnels de santé et transmise via une messagerie sécurisée pour assurer la sécurité des données patient. Le patient est alors suivi à distance via des appels téléphoniques et/ou envoi de cartes postales au cours des 6 mois qui suivent le passage à l'acte suicidaire.

Le dispositif est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h (hors jours fériés). L'équipe se compose de « VigilanSeurs » infirmiers et/ou psychologues. Elle est accompagnée de médecins et d'un chargé de réseau.

ESPOIRS : Equipe de prévention du Suicide, Postvention, Innovation & Recherche en Suicidologie

ESPOIRS est une unité dédiée à la postvention individuelle et collective, la prévention du suicide à l'hôpital, l'innovation et la recherche en suicidologie.

Elle propose donc des consultations de postvention pluridisciplinaires pour les personnes endeuillées par suicide ainsi que des temps de postvention collective auprès d'équipes de soin.

ESPOIRS participe au développement de programmes :

- De prévention du suicide en établissement hospitalier
- De formation auprès des professionnels
- De recherche médicale et de recherche en soins en suicidologie

3114 : Centre de réponse National de Prévention du Suicide : service Centre de prévention du suicide (CPS)

- Le Numéro National de Prévention du Suicide ou 2NPS est un dispositif répondant à un large spectre de sollicitations en lien avec le suicide. Il s'agit d'une plateforme téléphonique dédiée aux appels ayant attrait au suicide.
- Il assure des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention. Il collabore avec l'ensemble des acteurs locaux du secteur de la santé, du social, de l'éducatif, de l'associatif, afin d'apporter une réponse adaptée, pertinente et personnalisée.
- Sa principale mission est de proposer à toute la population un numéro unique, gratuit et accessible 24h/24, 7 jours/7. Ce réseau s'est développé en partenariat avec les SAMU centre 15 du territoire français métropolitain et d'outre-mer.
- L'équipe du centre de réponse de Lyon est composée de répondants infirmiers et psychologues. Elle est présente 7/7 de 9h à 21h. Au quotidien, les répondants travaillent dans l'enceinte du centre 15 du SAMU 69 sur le site de l'Hôpital Edouard Herriot.

3114 Accessible : Centre National de Réponse (CNR) du numéro national de prévention du suicide accessible aux personnes sourdes, sourdaveugles, aphasiques et vivant avec une déficience intellectuelle

Le Centre National de Réponse (CNR) 3114 Accessible a pour mission d'être un centre ressource, d'évaluation et d'orientation pour les personnes en situation de crise suicidaire, leurs proches, et leurs professionnels de santé, mais également pour les personnes endeuillées par suicide. Il facilite l'accès à la santé, à la prévention et à l'accompagnement pour les personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles, aphasiques ou vivant avec une déficience intellectuelle. La réponse s'effectue en conversation totale : l'approche multimodale est marquée par sa pluralité, son adaptabilité et sa souplesse.

Le CNR agit en lien étroit avec les acteurs du système de santé, les professionnels du secteur médico-social, les associations représentatives et les usagers eux-mêmes, afin de garantir une réponse globale, adaptée et accessible sur l'ensemble du territoire national.

5.2. Caractéristiques du lieu d'exercice

SAS Live Psy : Service d'accès aux soins (SAS).

La « plateforme LIVE/SAS PSY du SAMU 69 » est un dispositif téléphonique d'accueil, d'évaluation et d'orientation à destination des patients, des familles, des professionnels de santé et des partenaires des secteurs médico-sociaux et sociaux.

Une équipe de répondants pluri professionnels sont opérationnels de 8h à 20h, 7j/7 via un numéro gratuit. Ce dispositif est rattaché au SAS SAMU 69.

Les missions de la plateforme pour le territoire du Rhône sont :

- Evaluer la demande via un recueil d'informations ciblées
- Elaborer un plan d'accompagnement personnalisé.
- Orienter les appelants
- Transmettre des données contextuelles, cliniques, ou autres, relevées au cours de la phase d'écoute aux structures d'aval.
- Réduire les délais d'accès aux soins/ fluidifier le parcours de soin/éviter le passage aux Urgences.
- Désamorcer les situations de crise et si nécessaire envoyer des moyens de recours.
- Informer, sensibiliser et déstigmatiser la psychiatrie

SAS Psy Mobile (Elip's) : Service d'accès aux soins (SAS)

ELIP'S devient la brique mobile du SAS PSY, toujours dans l'objectif d'améliorer le parcours de soins et va décliner plusieurs axes d'intervention.

Le SAS PSY Mobile est une équipe mobile d'évaluation et d'orientation de semi urgence (24h00 à 72h00), intégrée au SAS Psy à destination des usagers, des familles ou aidants et des professionnels du territoire rhodanien.

Ce dispositif a pour mission d'évaluer *in situ* et d'orienter la situation de semi urgence psychiatrique au sein de l'offre de soins du territoire, pour des personnes encore non connues ou en rupture de soin depuis plus d'un an, afin d'éviter le passage aux urgences et de proposer une prise en charge alternative à l'hospitalisation. Il remplit également un rôle de prévention en limitant l'acutisation des situations cliniques. Une autre de ses missions est d'apporter soutien et informations aux familles et aidants dans leurs décisions, dans une dynamique de déstigmatisation de la maladie mentale sous la forme de CFSP (consultation famille sans la personne)

Le SAS PSY Mobile a différents objectifs :

- Améliorer l'accès aux soins en santé mentale.
- Rendre plus lisible l'offre de soins réorganisée du territoire
- Conseiller, orienter vers un dispositif adapté en santé mentale.
- Fluidifier le parcours patient en évitant autant que faire se peut le passage par les urgences.
- Limiter les points de rupture en permettant une meilleure collaboration entre les acteurs du soin.
- Désengorger les unités de soins et éviter le recours à l'hospitalisation.
- Favoriser le retour aux soins.
- Renforcer la collaboration avec les acteurs de terrain et dispositifs sectoriels du territoire dont l'UNAFAM, SOS Médecins, Pôle UP, SAU territoriaux...
- Soutenir les aidants

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le ou la chargé.e de mission est responsable de la stratégie territoriale à mettre en place pour développer les contacts et les partenariats (création d'outils, mise à jour des informations « réseaux » - lien avec les établissements sanitaires, médico-sociaux et le PTSMS en colla avec la chefferie de service).

Le-la chargé.e de mission est force de propositions : il propose une stratégie de déploiement des partenariats, des objectifs, élabore sa feuille de route et réalise son bilan annuel.

Il est responsable du suivi de toutes les activités de réseau (documents traceurs, annuaire, suivi des contacts, outils d'évaluation des tendances et des territoires et/ou population à investir) et du suivi des indicateurs du service.

Les décisions se prennent **en équipe avec le médecin Chef de service et le/la cadre de santé** avec lesquelles le ou la chargé.e de mission travaille de façon étroite.

Au sein du SAS psychiatrique, il.elle contribue à fluidifier le parcours patient, à renforcer l'articulation avec les partenaires internes/externes, et à développer des dispositifs innovants facilitant l'orientation, la prise en charge rapide et la continuité des soins psychiatriques.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

7.1. Structurer et optimiser le parcours d'accès aux soins

- Analyser les flux entrants (appels, demandes d'orientation, arrivées aux urgences, sollicitations des partenaires...).
- Cartographier les parcours d'entrée dans le pôle.
- Proposer des améliorations organisationnelles pour orienter les flux de patients, réduire les délais, éviter les ruptures et garantir une réponse graduée adaptée.

7.2. Participer au pilotage du SAS

- Suivre les indicateurs d'activité, de délai d'accès, de qualité et de sécurité.
- Préparer les tableaux de bord pour les réunions de service, polaires ou institutionnelles.
- Identifier les tensions dans les flux et les signaler.
- Participer à l'élaboration de notes, procédures, communications internes.

7.3. Développer la relation avec les partenaires internes et externes

- Renforcer les liens avec le SAMU, le SAU, les CMP, les équipes mobiles, la police/gendarmerie, la médecine de ville et associations.
- Organiser et co-animer des réunions interservices sur l'accès aux soins.
- Faciliter la circulation d'information entre les structures d'aval et le SAS.

7.4. Soutenir les dispositifs téléphoniques et numériques d'accès

- Analyser l'activité des lignes téléphoniques.
- Contribuer à la formation des équipes sur les outils et procédures.
- Être force de propositions et participer à la mise en place de solutions numériques (agenda partagé, dispositifs de télé-orientation, outils de prise de rendez-vous...).

7.5. Conduire ou accompagner des projets d'amélioration continue

- Piloter des projets ciblés définis avec la chefferie de service et de pôle.
- Soutenir l'évaluation des pratiques et animer des retours d'expérience.
- Contribuer au plan d'actions qualité / gestion des risques.

- Favoriser l'innovation organisationnelle dans le champ de l'accès aux soins.

7.6. Appuyer la qualité de vie au travail des équipes

- Identifier les irritants organisationnels liés aux flux.
- Proposer des optimisations qui réduisent les charges inutiles et les interruptions de tâche.
- Participer à l'amélioration des conditions de travail dans les interfaces (téléphone, accueil, orientation).

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

8.1. Activités de réseau, d'information et de prévention

- Collaborer avec les ressources de santé mentales disponibles et accessibles pour cartographier les acteurs locaux.
- Coanimer des sensibilisations, ateliers et formations auprès et avec les partenaires
- Rédiger les bilans et rapports d'activité pour le pôle des Urgences Psychiatriques et la chefferie de service.
- Présenter le SAS Psychiatrique avec un autre membre de l'équipe pluridisciplinaire.
- Contribuer au développement du travail en réseau et en partenariat
- Participer à l'information et la prévention auprès de l'ensemble de la population générale : patients, proches aidant et professionnels

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUIS

- Autonomie, rigueur, sens de l'organisation et esprit d'équipe.
- Détenir une bonne connaissance de la psychiatrie et des politiques publiques associées.
- Maîtriser la coordination de projet et de l'animation de réseau.
- Travailler dans une logique partenariale et participative.
- Présenter une aisance dans la communication.
- Esprit d'analyse, de synthèse et de co-construction.

9.1. Formation souhaitée

- Formation supérieure Master en santé publique, travail social, coordination de projet, sciences humaines, ou équivalent.

9.2. Expérience professionnelle

- Expérience du travail dans le champ de la psychiatrie ou de la santé mentale
- Notion d'urgences psychiatriques
- Expérience dans la coordination territoriale, le développement de partenariats ou la gestion de projets en santé ou handicap
- Une connaissance du milieu associatif et des acteurs de l'accessibilité constitue un atout majeur

9.3. Connaissances spécifiques souhaitées

- Connaissances générales du domaine psychiatrique
- Connaissance de la législation spécifique en psychiatrie
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la santé mentale territoriale

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT**Pôle Emetteur**

Urgences Psychiatriques

Modifications apportées par la nouvelle version

- V01 : Première version

Rédaction	Vérification	Validation
B. GARNIER Cadre supérieur de santé Assistant du chef de pôle	Pr E. POULET Chef de pôle	O. SERUSIER Attaché d'Administration Hospitalière - DRH